



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2021

Délibération n DEL-2021-0335

Objet : Ouverture d'un accueil supplémentaire au Lieu d'Accueil Enfants Parents Le Tipi

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 14  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 69  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

17.11.21

et affichage le

17.11.21

Secrétaire de séance : Jean-  
François CLAPPAZ

Le vendredi 22 octobre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 octobre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Coralie BOURDELAIN à Laurence THERY, Julien LORENTZ à Patrick BEAU, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Annick GUICHARD, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La communauté de communes gère 4 Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) sur le territoire :

- « L'envol » ouvert à Saint Ismier, à Crolles et au Plateau des Petites Roches.
- « Le cerf-volant » à Pontcharra.
- « Le Tacot » à Allevard et Crêts en Belledonne.
- « Le Tipi » à Villard Bonnot (Brignoud).

Le LAEP « Le Tipi » a ouvert ses portes en 2017 suite à un diagnostic de terrain sur les besoins en soutien à la parentalité et en accompagnement des familles.

En 2017, la question s'est posée au sujet d'une ouverture sur Brignoud ou sur Tencin.

Finalement, au regard du diagnostic, il a semblé plus judicieux d'ouvrir un LAEP sur Brignoud. L'ouverture d'un deuxième accueil sur Tencin a été différée aux années suivantes en fonction des bilans de fonctionnement du LAEP.

Le LAEP « Le Tipi » a toujours connu une forte fréquentation. Et les jauges sont très souvent atteintes même avec la crise sanitaire. Les familles viennent régulièrement et souhaiteraient pouvoir venir plus souvent.

En 2021, la question d'un deuxième LAEP a donc toujours du sens et répondrait aux besoins des familles de ce secteur.

4 ans après son ouverture, le LAEP « Le Tipi » a trouvé une stabilité et un fonctionnement pérenne. L'équipe est prête à travailler sur un deuxième accueil de qualité.

**Le LAEP « Le Tipi » est actuellement ouvert le vendredi matin sur Brignoud. Il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir un deuxième accueil le lundi matin sur Tencin** aux horaires identiques à Brignoud (8h45-11h45), uniquement en période scolaire et au mois de juillet.

Le LAEP « Le Tipi » pourrait utiliser les locaux du Relais Assistants Maternels situés au pôle enfance de Tencin. Il s'agit d'un bâtiment intercommunal avec un espace déjà aménagé et dédié à la petite enfance.

Les deux équipements pourraient mutualiser le mobilier et le matériel. Il n'y aurait donc pas de coût supplémentaire ni en fonctionnement, ni en investissement.

Le seul poste sur lequel le budget va augmenter est la partie RH du fait de la hausse du nombre de demi-journées d'ouverture (76 actuellement contre 152 avec un deuxième accueil) :

Actuellement l'équipe se compose :

- D'agents salariés : 1 coordinatrice et 3 accueillants. Ils verraient leurs temps de travail augmenter à 19 accueils annuels chacun.
- De 2 agents mis à disposition gratuitement par le département. Ils verraient leurs temps de travail augmenter à 12 accueils annuels chacun.
- D'1 agent mis à disposition par le planning familial. Il verrait son temps de travail augmenter à 12 accueils par an.

En lien avec cette organisation, il faudra créer 2 postes d'accueillants à 19 accueils annuels chacun pour venir compléter l'équipe.

Coûts RH actuel pour une année de fonctionnement :

20 435 € brut chargé + 1 845 € (agent mis à disposition) = 22 280 €

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Coûts RH pour une année de fonctionnement avec 2 accueils :  
29 515.70 € brut chargé + 2 160 € (agent mis à disposition) = 31 675.70 €

Ce qui représente une hausse de 9 395.70€.

Il est précisé que cette dépense supplémentaire sera atténuée par des subventions dont le montant n'est encore connu ce jour, émanant de la Caisse d'Allocations familiales et du Département de l'Isère.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire l'ouverture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'un deuxième accueil du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Le Tipi » le lundi matin sur Tencin.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 22.10.21

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Accusé de réception en préfecture  
038-200018166-20211022-DEL-2021-0335-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2021  
Date de réception préfecture : 17/11/2021